



**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 06/04/2023 à 19H00**

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT ; Christine BROWAEYS ; Diane FACOMPRESZ

ABSENTS EXCUSÉS : Joelle MASSA (procuration à André ODDON) ; Laurence ALGOUD (procuration à Diane FACOMPRESZ) ; Pierrick PINET (procuration à Dominique BALDERANIS)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : 31 mars 2023

Secrétaire de séance : Pascale DARDIER

1. Taux de fiscalité locale 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, fixe comme présenté les taux des impôts locaux pour l'année 2023,

2. Budget général - Affectation de résultat N-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement comme présenté.

3. Subventions aux associations d'intérêt local :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 abstentions : Patricia BONNOT et Florence PILLANT) des suffrages exprimés des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions telles que proposées.

4. Budget général – vote du budget primitif pour 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, adopte par chapitres le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté.

5. Adoption d'un contrat particulier portant sous-occupation d'un espace en gare de Saillans avec l'association La Locomotive :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 vote contre : Pascale DARDIER) des suffrages exprimés des membres présents et représentés, adopte le contrat portant sous-occupation d'un espace en gare de Saillans avec l'association La Locomotive.

6. Adoption de la Convention d'occupation Temporaire du domaine public avec SNCF Gare et Connexions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, adopte la convention d'occupation temporaire du domaine public avec SNCF Gares & Connexions.

07. Convention avec l'Office du Tourisme pour la refacturation de la Commune de Saillans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 vote contre : Patricia BONNOT et 1 abstention : Christine BROWAEYS) des suffrages exprimés des membres présents et représentés, accepte la mise en place de la convention pour la mise à disposition du local de la Montée de la Soubeyranne pour l'accueil de l'Office de Tourisme cœur de Drôme Pays de Crest et de Saillans.

08. Convention de mise à disposition d'un local pour l'ALSH avec la MJC Nini Chaize

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, accepte la mise en place de la convention avec la MJC Nini Chaize pour la mise à disposition d'un local pour l'accueil de l'ALSH.

9. Convention de médiation entre les communes de Crest, Aouste sur Sye, Saillans, Mirabel et Blacons, Piégros la Clastre et l'association « Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme » (Sauvegarde 26) reconduction pour 2023 / 2025 :

POINT ANNULÉ

10. Convention Région Auvergne Rhône Alpes - Commune pour l'aide au développement des petites entreprises :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, approuve le dispositif visant à soutenir l'installation ou le développement d'activités en centre-bourg.

11. Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 abstentions : Philippe BERNA et Christine BROWAEYS) des suffrages exprimés des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2022.

12. Demande de subvention pour la rénovation thermique de la salle des maîtres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, accepte le coût de l'équipement et sollicite l'inscription de ce projet pour un financement de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de la Région, compte tenu du coût et de son intérêt communal,

13. Demande d'aide financière Territoire d'énergie Drôme- SDED (Energie Plus) pour la rénovation thermique de la salle des maîtres

POINT ANNULÉ

14. Demande de subvention pour la création d'un espace public comprenant des équipements sportifs aux « chapelains »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, accepte le coût de l'équipement et sollicite l'inscription de ce projet pour un financement de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan « 5000 terrains de sport », du Conseil Départemental et de la Région, compte tenu du coût et de son intérêt communal.

15 : Demande de subvention pour la création d'une aire de camping-car aux « chapelains »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, accepte le coût de l'équipement et sollicite l'inscription de ce projet pour un financement du Conseil Départemental et de la Région, compte tenu du coût et de son intérêt communal.

16- Contrat à durée déterminée pour Accroissement Temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 vote contre : Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et décide d'adopter les suppressions et créations des emplois tels que présentés.

Saillans, le 11/04/2023

Le Maire,
Francois BROCARD

